



# communiqué

No: 60  
No.: 60

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 27 JUILLET 1979

## TERMINAISON DU TRAITEMENT TARIFAIRE PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ À L'AFRIQUE DU SUD

---

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, et le ministre des Finances, John Crosbie, ont annoncé aujourd'hui la décision du Gouvernement de mettre fin au régime de tarif de préférence dont bénéficie actuellement l'Afrique du Sud en vertu de l'Accord commercial de 1932 entre le Canada et l'Union sud-africaine et du tarif de préférence britannique. Le gouvernement de l'Afrique du Sud a été avisé de la décision et a reçu le préavis de six mois requis aux fins de la dénonciation de l'Accord. Cette mesure prendra effet avant la fin de janvier 1980. On s'attend à ce que la législation visant à mettre fin aux préférences non contractuelles dont bénéficie actuellement l'Afrique du Sud en vertu du tarif britannique soit déposée par le gouvernement à l'automne, en même temps que celle visant à mettre en application les décisions tarifaires dont il aura été convenu dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Le retrait du régime de préférence applicable aux produits sud-africains signifie que les exportations de ce pays au Canada seront soumises aux taux de la nation la plus favorisée (NPF). Une fois l'Accord commercial résilié, les relations commerciales entre le Canada et l'Afrique du Sud seront dorénavant régies par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les ministres ont expliqué que cette décision a été prise à la suite d'un examen des préférences que s'accordaient les deux pays, en particulier à la lumière des importants changements qui doivent être apportés aux tarifs aux fins de la mise en application des décisions prises lors des négociations commerciales multilatérales. Ils ont de plus fait état du déséquilibre marqué des échanges préférentiels à l'avantage de l'Afrique du Sud, ce qui rend moins attrayant pour le Canada le maintien d'un régime de traitement préférentiel réciproque.